

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 -162

Objet : Location de clôtures grillagées pour sécuriser les installations électriques et les équipements dans le cadre de l'accueil d'un groupe de gens du voyage du 16 au 23 août 2026 sur une Aire de Grand Passage provisoire.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n° 40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426, portant délégations d'attributions au Président,

Vu la proposition financière de la société JB LOC,

Vu l'urgence de la situation,

Considérant la nécessité de sécuriser les installations électriques et les équipements dans le cadre de l'accueil d'un groupe de gens du voyage du 16 au 23 août 2026 à titre provisoire.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de la société JB LOC pour un montant de 1 787,20€ HT soit 2 144,64€ TTC, sis 305 rue Dominique Pecquet – 80190 NESLE.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 23 JUL. 2026



Alain BATTAGLIA

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 24 JUL. 2026
Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 24 JUL. 2026



305 rue Dominique Pecquet

80190 NESLE

Tél : 03.20.87.18.20

contact@jbloc.fr

Référence : 3307036

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 060-200066975-20260723-2026_162-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNE SENLIS SUD OISE
43 AVENUE FELIX LOUAT

60300 SENLIS
FRANCE

Code client : DEVNES

Adresse du chantier :

COMMUNAUTE DE COMMUNE SENLIS SUD OISE
AIR DE GRAND PASSAGE

60300 SENLIS

Contact : COIRIER ANNE

Pour tout matériel perdu, volé ou détruit, une facturation sur prix catalogue sera émise selon les modalités suivantes :

--> 75% du prix catalogue pour une durée de location inférieure à 15 jours

--> 65% du prix catalogue pour une durée de location comprise entre 15 jours et 60 jours

--> 55% du prix catalogue pour une durée de location supérieure à 60 jours

Affaire suivie par POIREL Jean-Baptiste jbpoirel@jbloc.fr

Page 1

Matériel	Date livraison	Reprise théorique	Qté	P.U. H.T.	Période	Montant H.T.
1 LIVRAISON + INSTALLATION LE 14/08/2026 MATIN	14/08/26	24/08/26	1,00	590,00		590,00
2 CLOTURE GRILLAGEE ARRONDIE RENFORCEE 3.5*2m soit 161 mètres	14/08/26	24/08/26	46,00	1,20	11 J.	607,20
3 PLOT PVC 14kg	14/08/26	24/08/26	47,00		11 J.	
4 COLLIER	14/08/26	24/08/26	47,00		11 J.	
5 DEMONTAGE + TRANSPORT RETOUR LE 24/08/2026 DANS LA JOURNEE	14/08/26	24/08/26	1,00	590,00		590,00

intervention réalisable aux dates indiquées sous réserve d'une commande avant le 24/07

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois sous réserve de disponibilité du matériel.

Si ces conditions vous agréent, merci de nous retourner le présent devis en y apportant la mention "Bon pour accord", daté et signé.

Bon de commande obligatoire.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[L'acceptation de cette offre implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de location.](#)

Total H.T.	1 787,20
Total T.V.A. 20,00 %	357,44
Net à payer	2 144,64€

Veuillez nous retourner ce document paraphé, signé et accompagné des éléments demandés.

BON POUR ACCORD

Nom :

Qualité :

Date :

Signature :

SIEGE
SOCIAL

JB LOC 305 rue Dominique Pecquet - 80190 NESLE

S.A.S. au capital de 120 000 Euros - Amiens 990724767

SIRET 990724767 00019 - APE 7732Z - TVA FR 29 990 724 767 - IBAN : CIC LILLE NORD ENTREPR. FR76 - 3002 7175 2800 0205 3030 408 - CMCIFRPP